



# PLASTIQUE RECYCLÉ ET RECYCLABLE

**Rainett** s'engage pour la protection de l'environnement,  
des océans et de la santé

## Sommaire

- 1. Le plastique :**  
Usages et consommation P.2
- 2. La pollution plastique** P.4
- 3. La collecte et recyclage du plastique:**  
une solution immédiate et massive P.7
- 4. Rainett et le plastique recyclé** P.8
- 5. Rainett, industriel engagé à 360°**  
pour la planète P.9

# Le pari d'une écologie industrielle pour lutter contre la pollution plastique



1986, l'Allemagne subit de plein fouet la catastrophe de Tchernobyl, les consciences s'éveillent et la société dans son ensemble s'interroge sur son mode de consommation. Cette année-là, le groupe Werner & Mertz crée la marque Frosch en Allemagne : la toute première gamme de produits d'entretien écologique disponible en grandes et moyennes surfaces. Une véritable révolution.

En 1990, la marque est lancée en France, sous le nom Rainett ; un clin d'œil à la fameuse rainette, une espèce fragile qui vit à proximité des zones humides. Cette grenouille est un des indicateurs forts de la bonne qualité de l'eau. Elle devient la première marque de produits d'entretien écologique distribuée en grandes surfaces en France.

30 ans plus tard, nous devons faire face à une nouvelle catastrophe : **la pollution plastique, une menace pour l'environnement, la biodiversité et la santé humaine.**

Conscient des impacts de ce fléau, le groupe familial Werner & Mertz, à travers sa marque Frosch/Rainett, a choisi de prendre le problème à la source et a mis au point un programme unique en Europe : l'intégration de 100% de plastique recyclé dans ses emballages.

Grâce à ce programme, Rainett est aujourd'hui la première marque de produits d'entretien ménager en France **à intégrer 100% de plastique recyclé dans tous ses emballages en PET et PE transparents – et ce, depuis fin 2015.**

Bien évidemment, **l'ensemble de nos contenants sont également 100% recyclables** afin qu'ils puissent rejoindre une filière de recyclage dès leur fin de vie ; et donc agir en circuit fermé.

En tant qu'industriel, **nous nous devons de montrer l'exemple et de démontrer qu'une économie verte et une écologie industrielle sont atteignables**, pour que notre consommation devienne éco-responsable et résolument respectueuse de l'environnement et de la santé.

**Benoit Renaud, Directeur Général de Rainett France.**

# 1. Le plastique : usages et consommation

## Le plastique, c'était fantastique...

Le plastique est le miroir des avancées technologiques du monde moderne.

Ce matériau a fortement transformé et démocratisé les modes de consommation. Pratique, économique et solide, le plastique s'est immiscé, en quelques décennies, dans notre vie quotidienne et ses utilisations sont désormais infinies.

Conditionnement, transport, vêtements, objets du quotidien... le plastique emballe les Français !



## Qu'est-ce que le plastique



Le plastique est une matière obtenue par un mélange de produits organiques ou synthétiques. Cette matière est ensuite façonnée à chaud et sous pression afin de créer un objet ou un emballage.

Il existe un grand nombre de matières plastiques ; certaines connaissent un grand succès commercial. Les plastiques se présentent sous de nombreuses formes : pièces moulées par injections, tubes, films, fibres, mastics, revêtements, etc.

Ses qualités sont multiples : hygiène, résistance aux chocs et aux variations de température, facilité de mise en forme, etc.

## Chiffres clés

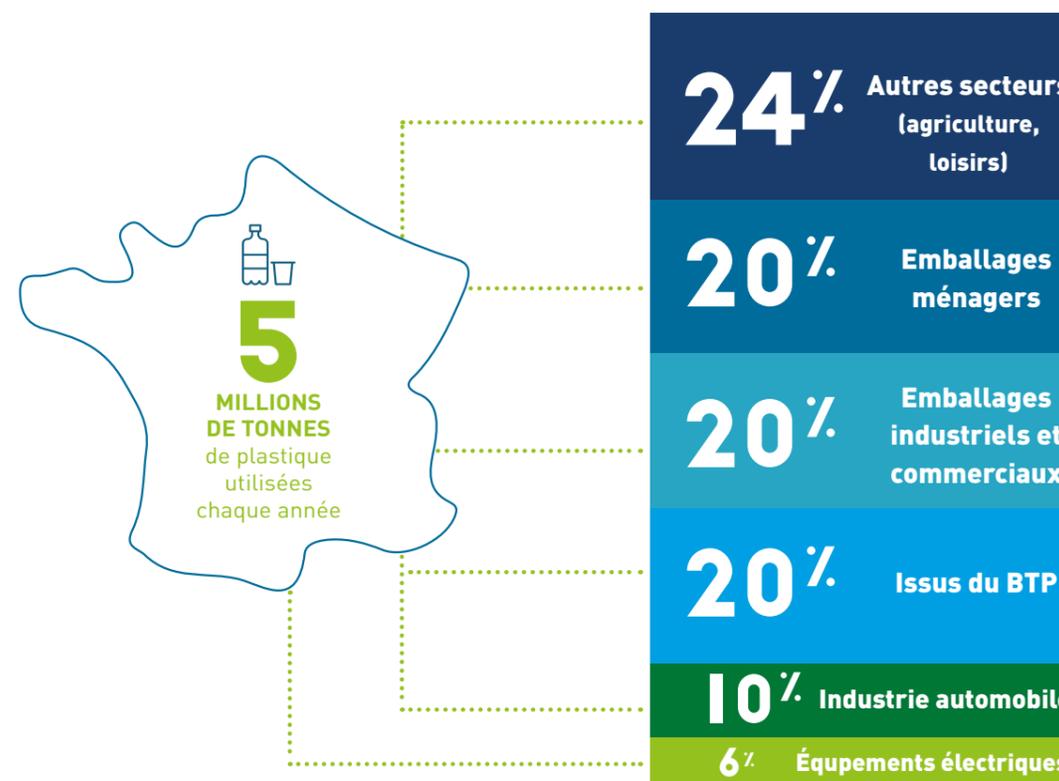
> Dans le monde\*



(\*Source WWF)

40%  
DES PLASTIQUES  
sont des EMBALLAGES

> En France\*\*



(\*\*Source CITEO)

# 2. La pollution plastique

## Les déchets plastiques se multiplient à la surface de la terre...

Le plastique est devenu en quelques dizaines d'années un fléau environnemental à l'échelle mondiale.

Utilisé comme contenant à usage unique dans nos sociétés, sa production n'a eu de cesse de progresser.

Or, la production de ce matériau contribue aux changements climatiques et impacte la biodiversité :

- La production de plastique vierge génère d'importants volumes de gaz à effets de serre.
- La gestion actuelle des déchets plastiques est problématique :

75 % du plastique ayant déjà été produit est aujourd'hui un déchet. Sur 400 millions de tonnes de plastique produites chaque année, 100 millions finissent dans la nature et seulement 20% sont recyclées.\*

La production annuelle de plastique est aujourd'hui largement plus importante que la capacité des pays producteurs et consommateurs à gérer les déchets occasionnés. **Si rien ne change, nous pouvons miser sur une augmentation des déchets plastique de 41% en 2030.**

- Le plastique ne se résorbe pas : il comporte des particules ayant une durée de vie extrêmement longue. En effet, les plastiques, de par leurs propriétés, ne sont pas facilement dégradables. Ceux qui se désagrègent le plus vite mettent en moyenne 100 ans. Cette durée peut s'étendre jusqu'à 1 000 ans pour certains plastiques. Au cours de leur dégradation, les plastiques se répandent pendant des centaines d'années et affectent la biodiversité et, par extension, toute forme de vie.
- Certaines nano-particules présentes dans le plastique ont la particularité de traverser la barrière tissulaire et peuvent venir s'accumuler dans différents organismes. Ces nano-particules ont déjà été repérées dans l'eau potable, le miel, les sels et les produits de la mer.

## ... et les océans étouffent sous leur nombre colossal

80% du plastique dans les océans provient de sources terrestres.

Chaque année, **ce sont 8 à 12 millions de tonnes de plastique qui pénètrent dans les océans, soit l'équivalent d'un camion chargé de plastique chaque minute.** A ce rythme, il devrait y avoir deux fois plus de plastique que de poissons dans les océans d'ici à 2050.

En découlent notamment le "7ème continent", la présence de plastique à 11 km sous la surface de l'océan ou encore des animaux marins retrouvés morts le corps rempli de déchets plastiques.



## Microplastiques : petites particules mais gros problèmes !

Si une partie des plastiques flotte et reste visible à la surface des océans, une autre partie coule dans les fonds marins et se dégrade à l'état de microplastiques, presque invisibles à l'œil nu.

Les microplastiques sont des débris plastiques mesurant moins de 5mm de diamètre. Ils sont issus de la dégradation des gros plastiques ou de vêtements synthétiques, mais peuvent aussi se cacher dans les formulations cosmétiques (à l'état de microbilles dans les produits lavants ou exfoliants) et les produits d'entretien ménager.

Les microplastiques pénètrent jusqu'à la chaîne alimentaire humaine par le biais des poissons et des crustacés. En atterrissant dans les océans, ils sont absorbés par les poissons que nous consommons, et endommagent à ce titre la santé humaine.

## Un enjeu de santé publique

Le plastique représente un véritable enjeu de santé publique.

En perpétuel contact avec l'homme, **il finit par polluer l'alimentation, l'eau et l'air et s'infiltrer dans le corps par ingestion, contact direct ou inhalation.** On retrouve de plus en plus de particules plastiques dans l'organisme et les réseaux sanguins humains.

La présence de plastique dans le corps peut créer des **dérèglements du système immunitaire, des maladies respiratoires, agir comme perturbateurs endocriniens, influencer sur la baisse de la fertilité, et augmenter les risques de cancers.**

# 3. La collecte et le recyclage

## Une réelle prise de conscience !

Trashtag Challenge, No plastic Challenge, Plastic Attacks, marches pour le climat, mobilisations de la jeunesse européenne pour lutter contre le changement climatique, célébrités engagées... les consciences s'éveillent et les mobilisations citoyennes se multiplient autour du plastique et de ses impacts.

Les citoyens affirment chaque jour un peu plus leur volonté d'emprunter des chemins éco-responsables.

## Le gouvernement français fixe une feuille de route

Les pouvoirs publics français ont décidé d'agir et ont instauré de nouvelles lois relatives à l'utilisation des plastiques.

- Depuis juillet 2016, les sacs en plastique à usage unique ont, en principe, disparu des caisses.
- Dès janvier 2020, les gobelets, verres et assiettes en plastique seront interdits à la vente et la distribution.
- En janvier 2021, les pailles et touillettes en plastique seront interdites sur le marché français.

Le jeudi 21 février 2019, le gouvernement signe un Pacte National sur les emballages plastiques avec des entreprises et ONG françaises, et le soutien de la Fondation Ellen MacArthur. L'objectif : s'engager collectivement et publiquement pour devenir acteurs de l'économie circulaire et faire en sorte que le plastique ne devienne jamais un déchet.

Ce Pacte National rejoint la feuille de route du gouvernement pour une économie circulaire dévoilée le 23 avril 2018, dont l'un des cinq objectifs consiste à **"tendre vers le 100% plastique recyclé en 2025" avec des emballages éco-conçus et 100% réutilisables, recyclables ou compostables.**

Des objectifs qui nécessitent cependant que les infrastructures et les technologies de la filière du traitement des déchets soient prêtes et en mesure d'assumer un recyclage complet.

## La collecte et le recyclage du plastique : une solution immédiate et massive

Un quart des déchets plastiques est réparti entre recyclage et incinération et seulement 2% des plastiques usagés sont recyclés en circuit fermé, c'est-à-dire récupérés pour produire un matériau utilisable comme un plastique neuf.\*

Pour se faire, la France commence à mener des actions pour **faciliter la collecte des déchets** :

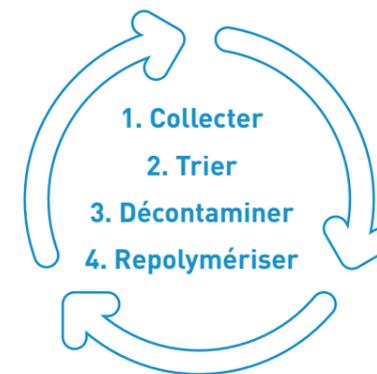
- Création de nouvelles stations de tri pour le public dans les villes,
- Sensibilisation du grand public au tri et au recyclage à travers des campagnes de communication,
- Mise en place d'une fiscalité adaptée.

## La solution pour faciliter le recyclage est d'adapter les infrastructures de tri

Les centres de tri vont accueillir de plus en plus d'emballages dont 135 000 tonnes de nouveaux emballages en plastique d'ici 2022. Ils s'équipent pour mieux capter tous les plastiques, les séparer plus facilement par type de résine et bien les préparer pour un recyclage de meilleure qualité.

Depuis 2015, 45 centres de tri ont été équipés des dernières technologies pour mieux préparer la matière à recycler.

### Le recyclage en circuit fermé



### Comprendre les symboles de recyclage

Les symboles de recyclage sont nombreux, et il est parfois compliqué de s'y retrouver.



Ce logo représente la boucle de Möbius. Il signifie que le produit est recyclable.



Ce logo indique que le produit est recyclable mais est déjà composé de matières recyclées à hauteur du pourcentage mentionné.



Ce logo aide à identifier le matériau de l'emballage. Ici, il signifie que l'emballage est constitué de Polyéthylène Téréphtalate (PET).



Ce logo est le "Point Vert". Il signifie que l'entreprise participe financièrement au recyclage des emballages qu'elle met sur le marché.

### Quels plastiques peuvent être recyclés ?

La diversité des résines plastiques rend leur recyclage complexe.

On parle du PP, PEHD, PET, PEBD et PS.

Ces 5 résines représentent plus de 90% des emballages en plastiques. Elles sont toutes des propriétés utiles et se recyclent différemment.



### Aujourd'hui on sait recycler 50% des emballages en plastique :

- . Les bouteilles et flacons en PET et en PEHD
- . Les pots en PP et PEHD

### A vous de jouer !

Pour tout savoir du tri au quotidien et adopter les bons réflexes, **l'application GUIDE DU TRI** créée par CITEO est là !



# 4. Rainett et la solution plastique recyclé

Rainett, marque pionnière de l'entretien écologique en Europe, s'inscrit, depuis 1986, dans une démarche éco-responsable.

Produits vaisselle, soin du linge, nettoyeurs ménagers, ligne bébé, parfums d'ambiance, Rainett accompagne les Français dans leur quotidien pour entretenir sainement leur maison. A chaque étape de la vie de ses produits, de leur conception jusqu'à leur utilisation finale, la marque prend en compte la protection de l'environnement et de la santé.

Année après année, les différentes équipes du groupe travaillent à l'amélioration constante des performances environnementales de leurs productions et de leurs sites de fabrication. Chez Rainett, le développement durable fait partie intégrante de l'ADN de l'entreprise.

Depuis de nombreuses années, Rainett s'est engagée dans la lutte contre les déchets plastiques ; et ce à travers de nombreuses initiatives en recyclabilité, comme le développement de flacons en plastique recyclé.

## 100% plastique recyclé et 100% recyclable, c'est possible !

Rainett est l'une des rares entreprises de produits d'entretien ménager en France à intégrer 100% de plastique recyclé dans tous ses emballages en PET clair – et ce, depuis fin 2015. Depuis fin 2018, la marque intègre également 100% de plastique recyclé dans tous ses emballages en PEHD transparent.

Aujourd'hui, 70% de sa production globale est réalisée avec 100% de plastique recyclé.

Il s'agit d'un véritable choix d'entreprise puisque le PET recyclé est en moyenne 30% plus cher que le PET vierge. Bien évidemment, l'ensemble de ces contenants sont également 100% recyclables afin qu'ils puissent rejoindre une nouvelle filière de recyclage dès leur fin de vie ; et donc agir en circuit fermé.

## L'emballage recyclé et recyclable, un programme unique en Europe !

Depuis plusieurs années, Rainett a lancé un grand programme de transformation de ses emballages fabriqués à partir de PE et PET.

- . Tous les flacons en PET transparent sont conçus avec 100% de plastique recyclé. Une initiative unique signée Rainett (un gramme en r-PET est égal à 3g de CO2 économisés).
- . Tous les flacons en PE transparent sont désormais fabriqués avec 100% de plastique recyclé. Les flacons en PE opaque de la gamme Rainett Zero% sont également conçus avec 100% de plastique recyclé.
- . Tous les contenants (flacons et bouchons) en PET (Polyéthylène Terephthalate), PEHD (Polyéthylène Haute Densité) et PP (Polypropylène) sont 100% recyclables.
- . Les formats éco-recharges permettent d'utiliser 70% d'emballage en moins et modifient considérablement les usages quotidiens.
- . Tous les étuis en carton sont fabriqués avec 100% de papier et carton recyclés. Ils sont 100% recyclables.
- . Les encres utilisées pour l'impression des étiquettes, ainsi que les colles, sont 100% durables. Ce qui facilite le recyclage des emballages.

We for Recyclates  
RECYCLATE-INITIATIVE

## L'innovation ouverte

Rainett a mis l'innovation ouverte au cœur de sa stratégie : aucun brevet n'a été déposé par le groupe Werner & Mertz sur les processus de traitement des plastiques recyclés afin de permettre à tous les industriels qui le souhaitent de s'engager !

Initié par Werner & Mertz, le projet Recyclate Initiative rassemble plusieurs partenaires de différentes industries qui souhaitent s'impliquer dans un recyclage efficace. Cette initiative encourage les circuits de production fermés ainsi que l'utilisation et le recyclage de plastique utilisé dans les packagings.



### Mémo : le plastique 100% recyclé n'est pas translucide

Les flacons en PET transparent réalisés avec 100% de plastique recyclé ne sont pas complètement translucides. Ils ont une couleur très légèrement grisée.

## Une initiative à grande échelle !



### 272 612 121 BOUTEILLES RECYCLÉES À CE JOUR !

Rendez-vous sur [www.we-for-recyclates.com](http://www.we-for-recyclates.com) pour découvrir le nombre de bouteilles recyclées par Werner & Mertz en temps réel, soit plus de 270 millions de bouteilles à ce jour !



## Innovation 2019 : pour aller encore plus loin !

Le groupe Werner & Mertz a développé la première éco-recharge mono-matériau 100% recyclable, un exploit d'éco-conception ! En PE souple, elle permet d'utiliser 70% de plastique en moins qu'une bouteille et pourra être recyclée dans les centres de tri. Cette nouvelle recharge 100% recyclable sera mise sur le marché à partir de 2020 et pourra être recyclée sur plus de 50% du territoire français.

# 5. Rainett, industriel engagé à 360° pour la planète

“ *Transparence est le maître mot de Rainett. Nous souhaitons faire évoluer les modes de consommation et les mentalités. Nous agissons à la source et déployons une stratégie éco-responsable à 360°, à l’image des comportements que nous souhaitons voir se multiplier !* ”  
Benoit Renaud, Directeur général de Rainett France.

## Cradle to cradle : l’expertise ultime



Alors que la plupart des certifications portent sur la fabrication du produit, la certification Cradle to Cradle (du berceau au berceau) va au-delà : il s’agit d’économie circulaire.

L’objectif du Cradle to Cradle est de concevoir un produit qui une fois utilisé, se dégrade, se recycle et se réintègre dans l’environnement, sans engendrer d’impact négatif.

Pour qu’un produit soit certifié Cradle to Cradle, les matières de sa composition, sa fonctionnalité, son utilisation ainsi que la recyclabilité des matières de sa formule et de son emballage en fin d’usage sont pris en compte.

Une fois l’emballage recyclé, le produit n’aura aucun impact négatif sur l’environnement. Pour aller encore plus loin, les formules hautement biodégradables des nettoyants salle de bain et vitres Rainett vont jusqu’à apporter des nutriments à la biodiversité.

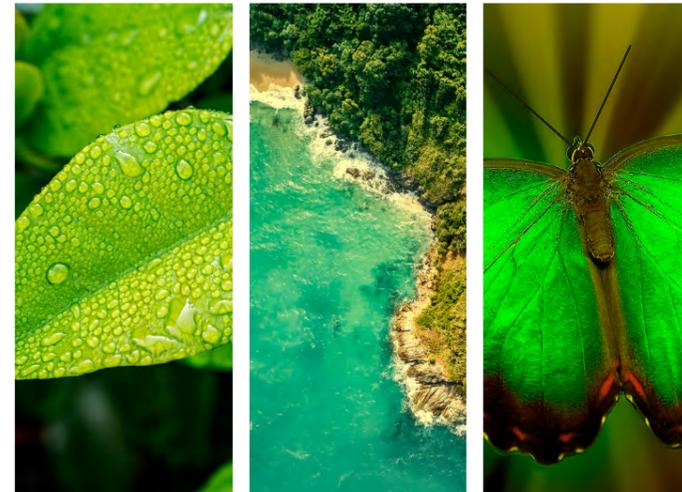
**Rainett est la première marque de produits ménagers en Europe à obtenir le label Cradle to Cradle GOLD.**

## Certification Ecolabel



**L’ensemble des produits de la gamme Rainett\* sont certifiés Ecolabel**, un label écologique de l’Union Européenne qui prend en considération le cycle de vie d’un produit, de ses matières premières, à sa conception, distribution et utilisation jusqu’à son recyclage ou son élimination après usage. Son impact sur l’environnement doit être minime et son niveau d’efficacité égal ou supérieur à un produit classique.

\* Pour les produits certifiables



## Des formules respectueuses de l’environnement et de la santé

Des ingrédients d’origine naturelle, des produits vegan et des formules qui préservent les océans :



**Tous les agents lavants (tensioactifs) des formules Rainett sont d’origine végétale.**

Ils sont sélectionnés un à un dans l’objectif de limiter l’impact environnemental et en privilégiant des approvisionnements européens.

**Les produits Rainett sont vegan** : aucun test sur les animaux n’est réalisé et aucun produit d’origine animale n’est utilisé dans les formules.

La marque n’a pas recours aux micro-plastiques pour donner une texture crémeuse à ses formules et préfère utiliser des agents nacrant à base d’ester végétaux.

## Des formules douces pour la santé



La marque a banni les composants néfastes de ses produits et n’utilise ni phosphates, ni EDTA (acide éthylène diamine tétra acétique), ni PVC (polychlorure de vinyle), ni MIT, BIT, CMIT. **Rainett s’est aussi engagée à ne pas utiliser de composants ou substances prohibés** comme les formaldéhydes, borates, NTA (acide nitrilotriacétique) ou encore de l’eau de Javel.



## Une production industrielle grâce aux énergies renouvelables

Le siège social et le site de production situés à Mayence en Allemagne fonctionnent grâce aux énergies renouvelables (géothermie, panneaux photovoltaïques et éoliennes).

Des stations de traitement des eaux sont installées à l'entrée et à la sortie du site de production afin de préserver la qualité de l'eau et de la biodiversité.

**Autosuffisant en énergie, le siège social produit quant à lui plus d'énergie qu'il n'en consomme et reverse chaque année l'excédent à la ville.** Depuis 1995, le site de production d'emballages a été intégré au site de conception et de fabrication des produits Rainett.

Chaque année ce sont :



1 500 camions en moins sur les routes



220 000 tonnes de fuel économisées.



570 tonnes de CO2 en moins



## Des partenariats engagés pour la préservation de la planète

Pour contribuer à la recherche, **Rainett s'est associée à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)** qui travaille autour de l'innovation et la promotion des projets scientifiques en lien avec la biodiversité.

Rainett réalise des actions de sensibilisation et de prévention, à travers son partenariat avec l'association **Surfrider Foundation Europe**.

En 2019, Rainett devient partenaire de **RespectOcean** pour une économie durable au service de la protection des océans. RespectOcean a pour mission de promouvoir les solutions et initiatives inspirantes en faveur des océans et de favoriser l'émergence de projets concrets et de synergies entre ses acteurs.

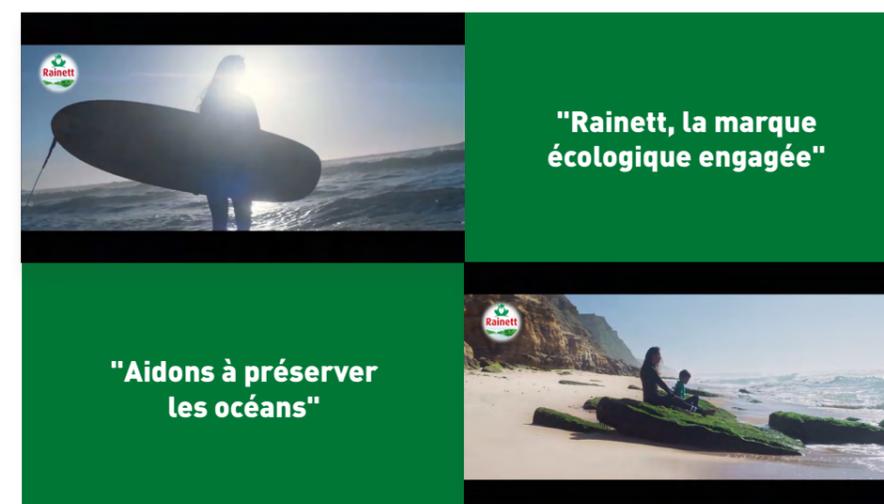
Depuis 2010, Rainett est partenaire de l'**ASEF - Association Santé Environnement France**. Les deux entités partagent des valeurs communes en matière de santé et d'environnement et travaillent conjointement à la conception de campagnes de sensibilisation pour le grand public.

## Des campagnes de sensibilisation du grand public

Rainett réalise des actions de sensibilisation et de prévention tout au long de l'année. En 2017, la marque a produit un film : "Rainett, la marque écologique engagée", présentant l'ensemble de ses engagements, à chaque étape de la vie de ses produits, de leur conception à leur utilisation finale.

Dans le même sens, Rainett a lancé le 28 janvier 2019, une campagne publicitaire intitulée "Aidons à préserver les océans", pour faire connaître sa démarche sur les plastiques recyclés et recyclables.

La marque réalise également des opérations de sensibilisation auprès des consommateurs en GMS, à travers des campagnes d'affichages directement en rayon.



Toutes les vidéos de Rainett sont disponibles sur la chaîne youtube de la marque : <https://www.youtube.com/user/rainettfr>



---

## Contacts presse

**Agence 914** - Tél 01 81 80 08 70

**Devi de CONDAPPA** - 06 29 43 12 19 - [devi@agence914.fr](mailto:devi@agence914.fr)

**Juliette LANIRAY** - 06 11 76 22 09 - [juliette@agence914.fr](mailto:juliette@agence914.fr)